

CAC 40

6 705.61 PTS

+0.54 %**Future CAC** PTS6 706.00 **+0.62 %****SBF 120** PTS5 245.07 **+0.45 %****DAX** PTS15 521.92 **+0.57 %****Dow Jones** PTS35 661.08 **+0.57 %****Nasdaq 100** PTS15 411.63 **+0.01 %****EUR vs USD** USD1.16506 **+0.17 %**

LES DIFFÉRENTS TYPES D'ORDRES

Les différents types d'ordres permettent de mettre en place des stratégies d'investissement variées.

A chaque type d'ordre correspond des conditions de prix. Certains privilégient la rapidité d'exécution au risque d'un prix plus élevé à l'achat et plus bas à la vente ; d'autres permettent de privilégier le prix quitte à retarder l'exécution, faute d'une contrepartie suffisante à ce prix ; ou encore d'autres subordonnent l'exécution à un renversement de tendance. **Il est donc important de comprendre les différents mécanismes d'ordre de Bourse.**

Les types d'ordres à connaître

Ordre « au marché »

L'ordre au marché permet d'acheter ou de vendre une quantité de titres sans limite de prix. L'avantage de ce type d'ordre est qu'il est prioritaire sur les ordres à cours limité et privilégie la quantité de titres demandés avec une exécution immédiate (si le nombre de titres est suffisant). L'inconvénient de ce type d'ordre réside dans le fait que l'investisseur n'a aucune maîtrise du cours d'exécution. Il est donc déconseillé d'utiliser ce type d'ordre sur les valeurs peu liquides, car le risque est important de voir l'ordre exécuté à un niveau très éloigné du dernier cours coté.

[En savoir plus sur l'ordre au marché](#)

Ordre « à la meilleure limite »

L'ordre à la meilleure limite est transmis sur le marché sans aucune indication de prix. L'investisseur délègue au marché de placer l'ordre au cours de la meilleure contrepartie en séance ou de le réajuster en permanence avant le fixing d'ouverture ou de clôture.

A l'ouverture, l'ordre est exécuté totalement au cours d'ouverture si la liquidité est suffisante sinon l'ordre devient limité au cours de l'ouverture.

En séance, l'ordre est exécuté au prix de la meilleure contrepartie si la liquidité est suffisante, sinon il devient un ordre à cours limité au prix de la première négociation pour la quantité restante.

[En savoir plus sur l'ordre à la meilleure limite](#)

Ordre « à cours limité »

L'ordre à cours limité consiste pour le client à fixer un prix maximum auquel il est disposé à acheter ou un prix minimum auquel il est disposé à vendre. Le prix d'exécution est maîtrisé au risque de ne pas être exécuté si le cours reste supérieur à la limite transmise (ordre d'achat) ou si le cours reste inférieur à la limite transmise (ordre de vente). Lorsque la limite est touchée, l'ordre peut ne pas être exécuté ou être exécuté partiellement si la liquidité est insuffisante.



[En savoir plus sur l'ordre à cours limité](#)

Ordre « à seuil de déclenchement »

L'ordre à seuil de déclenchement permet de déterminer un prix appelé « seuil » à partir duquel l'achat ou la vente sera déclenché(e).

Le seuil est déclenché sur le dernier cours coté (sauf pour les produits de bourse : voir ordres « stop on quote » et « stop on quote limité »).

A l'achat, le seuil doit être supérieur au dernier cours traité et, à la vente, le seuil doit être strictement inférieur au dernier cours traité.

Une fois le seuil atteint, un ordre « au marché » est envoyé sur le marché.

L'ordre à seuil est utilisé principalement en cas d'anticipation d'inversement de tendance sur la valeur. En cas de présence de plusieurs autres ordres à seuil déclenchés en cascade ou d'un gros écart du marché, l'investisseur court le risque de voir son ordre exécuté à un niveau très éloigné de son seuil.

En cas de déclenchement de l'ordre à seuil par le cours d'ouverture, l'ordre à seuil ne participe pas au fixing d'ouverture mais sera susceptible d'être exécuté après l'ouverture.

En cas de déclenchement de l'ordre à seuil par le cours de clôture, l'ordre à seuil ne participe pas au fixing de clôture mais sera susceptible d'être exécuté à l'ouverture de la séance suivante.

[En savoir plus sur l'ordre à seuil de déclenchement](#)

Ordre « à plage de déclenchement »

L'ordre à plage de déclenchement permet de déterminer un prix appelé « seuil » à partir duquel l'achat ou la vente sera déclenché(e) et une limite au-delà (à l'achat) ou en deçà (à la vente) de laquelle l'ordre ne peut être exécuté.

Le seuil est déclenché sur le dernier cours coté (sauf pour les produits de bourse : voir ordres stop and quote et stop on quote limité).

A l'achat le seuil doit être supérieur au dernier cours traité et à la vente le seuil doit être strictement inférieur au dernier cours traité.

Une fois le seuil atteint, un ordre « à cours limité » est envoyé sur le marché.

L'ordre à seuil est utilisé principalement en cas d'anticipation d'inversement de tendance sur la valeur. En cas de présence de plusieurs autres ordres à seuil déclenchés en cascade ou d'un gros écart de marché, l'investisseur court le risque de ne pas voir son ordre exécuté.

En cas de déclenchement de l'ordre à seuil par le cours d'ouverture, l'ordre à seuil ne participe pas au fixing d'ouverture mais sera susceptible d'être exécuté après l'ouverture.

En cas de déclenchement de l'ordre à seuil par le cours de clôture, l'ordre à seuil ne participe pas au fixing de clôture mais sera susceptible d'être exécuté à l'ouverture de la séance suivante.

[En savoir plus sur l'ordre à plage de déclenchement](#)

Ordre « stop on quote »

L'ordre stop on quote permet de déterminer un prix appelé « seuil » à partir duquel l'achat ou la vente sera déclenché(e).

Le seuil est déclenché sur les prix affichés par l'émetteur.



A l'achat, le seuil doit être strictement supérieur au prix affiché par l'émetteur ; à la vente le seuil doit être strictement inférieur au prix affiché par l'émetteur.

Une fois le seuil atteint, un ordre « au marché » est envoyé sur le marché.

L'ordre d'achat sera exécuté au meilleur prix dès que l'émetteur sera à la vente au niveau du seuil ou au-dessus ; l'ordre de vente sera exécuté dès que l'émetteur sera à l'achat au niveau du seuil ou en-dessous.

L'ordre « Stop on quote » est utilisé principalement en cas d'anticipation d'inversement de tendance sur la valeur, en fonction de l'évolution du prix de l'émetteur. En cas d'un gros écart du marché, l'investisseur court le risque de voir son ordre exécuté à un niveau très éloigné de son seuil.

[En savoir plus sur l'ordre Stop on Quote](#)

Ordre « stop on quote limité »

L'ordre stop on quote limité permet de déterminer un prix appelé « seuil » à partir duquel l'achat ou la vente sera déclenché et une limite au-delà (à l'achat) ou en deçà (à la vente) de laquelle l'ordre ne peut être exécuté.

Le seuil est déclenché sur les prix affichés par l'émetteur.

A l'achat, le seuil doit être strictement supérieur au prix affiché par l'émetteur ; à la vente le seuil doit être strictement inférieur au prix affiché par l'émetteur.

Une fois le seuil atteint, un ordre « à cours limité » est envoyé sur le marché.

L'ordre d'achat sera exécuté au meilleur prix, mais pas au-dessus du cours limité fixé, dès que l'émetteur sera à la vente au niveau du seuil ou au-dessus ; l'ordre de vente sera exécuté au meilleur prix, mais pas en-dessous du cours limite fixé, dès que l'émetteur sera à l'achat au niveau du seuil ou en-dessous.

L'ordre à seuil est utilisé principalement en cas d'anticipation d'inversement de tendance sur la valeur. En cas d'un important écart de marché, l'investisseur court le risque de ne pas voir son ordre exécuté.

[En savoir plus sur l'ordre Stop on Quote limité](#)

Ordre TAL (trading at last)

Le Trading At Last (TAL) permet de bénéficier d'une période de négociation supplémentaire après les fixings du jour. La phase de TAL a une durée de 5 minutes après le fixing de fin de séance et d'une 1/2 heure à 3h30 après les fixings en séance, sur certains marchés actions et obligataires. Pendant cette plage horaire, le titre se négocie uniquement au dernier cours coté.

En conséquence, pendant cette période, un investisseur peut introduire des ordres TAL qui sont susceptibles d'être exécutés à condition que la quantité sollicitée soit suffisante (ce type d'ordre n'est pas accepté sur [les produits de bourse et trackers/ETF](#)).

[En savoir plus sur l'ordre TAL](#)



COMMENT PASSER UN ORDRE ?

Découvrez en vidéo [comment acheter une action](#) depuis une fiche valeur Bourse Direct.

